

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025  
Date de dernière parution: 17.04.2023

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sika Boom®-420 Fire

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Mousse polyuréthane

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika France S.A.S  
84 rue Edouard Vaillant  
93350 Le Bourget  
Téléphone : +33149928000  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHS@fr.sika.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA Tel.: 33 (0) 1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|                                                                                                         |                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aérosols, Catégorie 1                                                                                   | H222: Aérosol extrêmement inflammable.<br>H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.                     |
| Irritation cutanée, Catégorie 2                                                                         | H315: Provoque une irritation cutanée.                                                                                                |
| Irritation oculaire, Catégorie 2                                                                        | H319: Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                                        |
| Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1                                                               | H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.                           |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                                                    | H317: Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                                            |
| Cancérogénicité, Catégorie 2                                                                            | H351: Susceptible de provoquer le cancer.                                                                                             |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire | H335: Peut irriter les voies respiratoires.                                                                                           |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2                      | H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025  
Date de dernière parution: 17.04.2023

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

|      |                                                                                                                                 |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable.                                                                                                |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.                                                               |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                                                                |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                                            |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                                        |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.                           |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                                           |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer.                                                                                             |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. |

Conseils de prudence :

|                      |                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P101                 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.                                                                                                          |
| P102                 | Tenir hors de portée des enfants.                                                                                                                                                               |
| <b>Prévention:</b>   |                                                                                                                                                                                                 |
| P202                 | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.                                                                                                                |
| P210                 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.                                                    |
| P211                 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.                                                                                                                       |
| P251                 | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.                                                                                                                                                   |
| P260                 | Ne pas respirer les poussières ou brouillards.                                                                                                                                                  |
| P271                 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.                                                                                                                                |
| P280                 | Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.                                                                                   |
| <b>Intervention:</b> |                                                                                                                                                                                                 |
| P304 + P340 + P312   | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. |
| P342 + P311          | En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.                                                                                                                    |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025  
Date de dernière parution: 17.04.2023

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

### Stockage:

P405 Garder sous clef.  
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Produits de réaction du trichlorure de phosphore et du 2-méthoxypropane  
Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

### Étiquetage supplémentaire

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle».

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

Date de dernière parution: 17.04.2023

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

| Nom Chimique                                                             | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro d'enregistre-<br>ment  | Classification                                                                                                                                           | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Produits de réaction du trichlorure de phosphoryle et du 2-méthyloxirane | 1244733-77-4<br>807-935-0<br>01-2119486772-26-XXXX | Acute Tox. 4; H302<br>Carc. 2; H351<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie orale: 630 mg/kg | >= 10 - < 20             |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

Date de dernière parution: 17.04.2023

|                                                              |                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |             |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues      | 9016-87-9<br>Non attribuée                     | Acute Tox. 4; H332<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Irrit. 2; H319<br>Resp. Sens. 1; H334<br>Skin Sens. 1; H317<br>Carc. 2; H351<br>STOT SE 3; H335<br>(Système respiratoire)<br>STOT RE 2; H373<br><br>Limite de concentration spécifique<br>Eye Irrit. 2; H319<br>≥ 5 %<br><br>Limite de concentration spécifique<br>Resp. Sens. 1; H334<br>≥ 0,1 %<br><br>Limite de concentration spécifique<br>Skin Irrit. 2; H315<br>≥ 5 %<br><br>Limite de concentration spécifique<br>STOT SE 3; H335<br>≥ 5 % | ≥ 10 - < 20 |
| isobutane                                                    | 75-28-5<br>200-857-2<br>01-2119485395-27-XXXX  | Flam. Gas 1A; H220                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | ≥ 5 - < 10  |
| propane                                                      | 74-98-6<br>200-827-9<br>01-2119486944-21-XXXX  | Flam. Gas 1A; H220                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | ≥ 2,5 - < 5 |
| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail : |                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |             |
| diméthyl éther                                               | 115-10-6<br>204-065-8<br>01-2119472128-37-XXXX | Flam. Gas 1A; H220                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | ≥ 10 - < 20 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025  
Date de dernière parution: 17.04.2023

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- |                                 |   |                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux               | : | S'éloigner de la zone dangereuse.<br>Consulter un médecin.<br>Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.                                                                                         |
| En cas d'inhalation             | : | Amener la victime à l'air libre.                                                                                                                                                                                      |
| En cas de contact avec la peau  | : | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Laver au savon avec une grande quantité d'eau.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                                              |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.<br>Enlever les lentilles de contact.<br>Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.<br>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion              | : | Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.<br>Se rincer la bouche à l'eau.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.                    |

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |           |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes | : | Apparence asthmatique<br>Toux<br>Affection respiratoire<br>Réactions allergiques<br>Larmolement excessif<br>Erythème<br>Dermatite<br>Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.                                                                                                                                                                                                                                                |
| Risques   | : | effets irritants<br>effets sensibilisants<br><br>Provoque une irritation cutanée.<br>Peut provoquer une allergie cutanée.<br>Provoque une sévère irritation des yeux.<br>Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.<br>Peut irriter les voies respiratoires.<br>Susceptible de provoquer le cancer.<br>Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025  
Date de dernière parution: 17.04.2023

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau  
Poudre sèche  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Composés chlorés  
Composés de brome

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Refusez l'accès aux personnes non protégées

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025  
Date de dernière parution: 17.04.2023

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Stocker conformément aux réglementations locales.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Le nettoyage avec des solvants polaires aprotiques doit être

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025  
Date de dernière parution: 17.04.2023

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

évitée.  
Avant utilisation, consulter la version la plus récente de la notice produit.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                                             | No.-CAS  | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle * | Base *     |
|------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------|--------------------------|------------|
| diméthyl éther                                                         | 115-10-6 | TWA                                   | 1.000 ppm<br>1.920 mg/m3 | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire: Indicatif                                  |          |                                       |                          |            |
|                                                                        |          | VME                                   | 1.000 ppm<br>1.920 mg/m3 | FR VLE     |
| Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives |          |                                       |                          |            |

\*Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

##### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
- Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.  
Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections:  
Gants en caoutchouc butyle/nitrile (> 0,1 mm)  
Les gants souillés devront être retirés.  
Pour une exposition permanente:  
Gants en Viton (0.4 mm)  
temps de protection >30 min.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long).
- Protection respiratoire : Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.  
Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

Date de dernière parution: 17.04.2023

filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules  
A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm  
P1: Substance inerte; P2, P3: matières dangereuses  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : aérosol  
Couleur : divers  
Odeur : Donnée non disponible  
  
Point/ intervalle de fusion / Point de congélation : Donnée non disponible  
  
Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible  
  
Inflammabilité : Aérosol extrêmement inflammable.

### Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible  
  
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible  
  
Point d'éclair : Non applicable  
  
Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible  
  
Température de décomposition : Donnée non disponible  
  
pH : Non applicable  
substance / le mélange réagit avec de l'eau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025  
Date de dernière parution: 17.04.2023

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

### Viscosité

Viscosité, cinématique : Non applicable

### Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 5100 hPa

Densité : env. 1,017 g/cm<sup>3</sup> (25 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

:  
On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025  
Date de dernière parution: 17.04.2023

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### **Toxicité aiguë**

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### **Composants:**

##### **Produits de réaction du trichlorure de phosphore et du 2-méthoxypropane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 630 mg/kg

##### **Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 10.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 9.400 mg/kg

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### **Sensibilisation respiratoire**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### **Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

##### **Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025  
Date de dernière parution: 17.04.2023

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### Produits de réaction du trichlorure de phosphore et du 2-méthoxypropane:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 82 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 13 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 32 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

##### Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.640 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025  
Date de dernière parution: 17.04.2023

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### **Potentiel de réchauffement planétaire**

Rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

#### Composants:

##### **propane:**

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 0,072  
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 0,02  
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 0,006  
Durée de vie dans l'atmosphère: 0,036 a  
Efficacité radiative: 0 Wm<sup>2</sup>ppb  
Information supplémentaire: Composés divers

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025  
Date de dernière parution: 17.04.2023

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

production de déchets.  
Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit.  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.  
La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et canalisations.

|                              |   |                                                                                                        |
|------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le code européen des déchets | : | 16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses     |
|                              | : | 08 05 01* déchets d'isocyanates                                                                        |
| Emballages contaminés        | : | 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus |

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |   |         |
|------|---|---------|
| ADR  | : | UN 1950 |
| IMDG | : | UN 1950 |
| IATA | : | UN 1950 |

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|      |   |                       |
|------|---|-----------------------|
| ADR  | : | AÉROSOLS              |
| IMDG | : | AEROSOLS              |
| IATA | : | Aerosols, inflammable |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|      | Classe | Risques subsidiaires |
|------|--------|----------------------|
| ADR  | :      | 2                    |
| IMDG | :      | 2.1                  |
| IATA | :      | 2.1                  |

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

Date de dernière parution: 17.04.2023

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Étiquettes : 2.1  
Code de restriction en tunnels : (D)

### IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 2.1  
EmS Code : F-D, S-U

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : non

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pays FR 100000031488

16 / 20

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

Date de dernière parution: 17.04.2023

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :  
- enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou  
- enregistrées par nous, et/ou  
- exclues du règlement, et/ou  
- exemptées d'enregistrement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 56: Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Numéro sur la liste 74: Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Numéro sur la liste 75

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P3a

AÉROSOLS INFLAMMABLES

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 20,6% w/w

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025  
Date de dernière parution: 17.04.2023

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 20,6% w/w

Maladies Professionnelles : 62  
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4320  
protection de l'environnement  
(Code de l'environnement  
R511-9)

**Autres réglementations:**  
75/324/CEE

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Carc. : Cancérogénicité  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Gas : Gaz inflammables  
Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

Date de dernière parution: 17.04.2023

|                  |   |                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2000/39/EC       | : | Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif                                                                         |
| FR VLE           | : | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France                                                                                                                                                          |
| 2000/39/EC / TWA | : | Valeurs limites - huit heures                                                                                                                                                                                                        |
| FR VLE / VME     | : | Valeur limite de moyenne d'exposition                                                                                                                                                                                                |
| ADR              | : | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                                                                                                                                            |
| CAS              | : | Chemical Abstracts Service                                                                                                                                                                                                           |
| DNEL             | : | Derived no-effect level                                                                                                                                                                                                              |
| EC50             | : | Half maximal effective concentration                                                                                                                                                                                                 |
| GHS              | : | Globally Harmonized System                                                                                                                                                                                                           |
| IATA             | : | International Air Transport Association                                                                                                                                                                                              |
| IMDG             | : | International Maritime Code for Dangerous Goods                                                                                                                                                                                      |
| LD50             | : | Median lethal dose (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)                                                                                                |
| LC50             | : | Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)                                                                                                 |
| MARPOL           | : | International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978                                                                                                                        |
| OEL              | : | Occupational Exposure Limit                                                                                                                                                                                                          |
| PBT              | : | Persistent, bioaccumulative and toxic                                                                                                                                                                                                |
| PNEC             | : | Predicted no effect concentration                                                                                                                                                                                                    |
| REACH            | : | Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency |
| SVHC             | : | Substances of Very High Concern                                                                                                                                                                                                      |
| vPvB             | : | Very persistent and very bioaccumulative                                                                                                                                                                                             |

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

|               |            |
|---------------|------------|
| Aérosol 1     | H222, H229 |
| Skin Irrit. 2 | H315       |
| Eye Irrit. 2  | H319       |
| Resp. Sens. 1 | H334       |
| Skin Sens. 1  | H317       |
| Carc. 2       | H351       |
| STOT SE 3     | H335       |
| STOT RE 2     | H373       |

#### Procédure de classification:

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-420 Fire



Date de révision: 19.03.2025

Version 2.0

Date d'impression 19.03.2025

Date de dernière parution: 17.04.2023

---

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.



Modifications par rapport à la version précédente !

FR / FR